

Les accords Sykes-Picot, cent ans après

Joseph Maila

DANS ÉTUDES 2016/5 (MAI), PAGES 17 À 28

ÉDITIONS S.E.R.

ISSN 0014-1941

DOI 10.3917/etu.4227.0017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2016-5-page-17.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES ACCORDS SYKES-PICOT, CENT ANS APRÈS

Joseph MAÏLA

Les accords Sykes-Picot, qui partagent le Proche-Orient en zones d'influence, ont tout juste cent ans. Quelle situation ont-ils créée ? Comment retrouver un équilibre entre plusieurs forces antagonistes ?

Il y a un siècle, au mois de mai 1916, les frontières des États du Proche-Orient étaient esquissées. L'ensemble proche-oriental faisait l'objet de tractations entre la France et la Grande-Bretagne. Les puissances européennes se disputaient présence, intérêts et hégémonie. Cet espace représentait un nœud de communications stratégiques et commerciales d'importance, ainsi qu'une diversité de populations réparties entre de multiples ethnies et de nombreuses confessions religieuses.

Depuis fort longtemps, Français, Britanniques, Russes et Autrichiens avaient noué des liens avec des communautés qu'elles entendaient protéger. En 1916, toutefois, les choses avaient pris une tournure largement différente. La guerre contre les Empires centraux, aux côtés desquels s'était rangé l'Empire ottoman, faisait rage. Les deux puissances alliées avaient ouvert, entre avril 1915 et janvier 1916, un front dans les Dardanelles. Elles avaient subi une cuisante défaite

Professeur à l'Essec, ancien directeur
de la Prospective au ministère
des Affaires étrangères.

militaire à Gallipoli. En ouvrant un front à l'Est, les deux puissances européennes avaient eu pour objectif d'affaiblir les

forces de l'Empire ottoman et d'alléger la pression sur les forces russes engagées dans le Caucase. Dans le conflit qui embrasait l'Europe, le destin des provinces orientales de l'Empire ottoman était désormais, lui aussi, en jeu.

Lorsqu'il entre en guerre aux côtés de la Triple Alliance le 29 octobre 1914, l'Empire ottoman avait perdu de sa force et de son lustre. À l'intérieur, « l'homme malade de l'Europe » avait connu le coup d'État des officiers « jeunes turcs » en 1913, devenus les véritables dirigeants de l'Empire. À l'extérieur, ses possessions territoriales s'étaient réduites comme peau de chagrin. En Europe, les Grecs avaient pris leur indépendance en 1830 et, entre la signature du traité de San Stefano, en mars 1878, et le congrès de Berlin, en juillet de la même année, l'Empire ottoman cédait la Roumanie, la Serbie, le Monténégro et la Bulgarie. Il perdait pratiquement tous ses territoires européens, à l'exception de la Roumanie orientale, de la Macédoine et la Thrace orientale. Sa lente agonie avait été précédée d'un processus de dépossession initié au XIX^e siècle par la France en Algérie et en Tunisie, et par la Grande-Bretagne en Égypte, et continué au début du XX^e siècle, en 1912, en Libye par l'Italie. Les deux guerres balkaniques de 1912 et de 1913, avec à la clef l'indépendance de l'Albanie, achèvent d'affaiblir la Sublime Porte.

Ainsi réduit à une expression géographique simplifiée, l'Empire se lance dans la bataille en espérant, grâce à son alliance avec l'Allemagne, retrouver des territoires perdus, notamment bouter les Anglais hors d'Égypte et s'opposer à une contestation montante, autonomiste, et bientôt indépendantiste, dans les territoires arabes du Proche-Orient. Lorsque, le 11 novembre 1914, le Sultan proclame le *djihad*, il ne se doutait pas qu'il se heurterait à la résistance armée de coreligionnaires, jadis vassaux, devenus acteurs en quête d'État.

Visées françaises

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale met en branle une vaste négociation sur l'avenir des provinces arabes de l'Empire ottoman. Les gouvernements anglais et français s'attellent à une reconfiguration territoriale de ces provinces en fonction de leurs revendications propres. En l'occurrence, les intentions et les objectifs des deux puissances étaient connus. Ils découlaient d'une longue

familiarité avec la « question d'Orient » et, de surcroît, pour les Britanniques, d'une présence dans la région. Pour sa part, la France, par la voix de Raymond Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères, avait fait état sans ambages de ses prétentions. En décembre 1912, Poincaré déclarait au Sénat : « Au Liban et en Syrie, nous avons des intérêts traditionnels et nous entendons les faire respecter. Nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudierons aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts. »¹ La France rappelait ainsi l'ancienneté et la force de son intérêt pour l'Orient. Ayant très tôt établi puis renforcé ses relations avec les communautés chrétiennes, bénéficiant des immunités et privilèges que lui donnaient les traités dits « de capitulation » signés entre les puissances européennes et la Sublime Porte, accords qui s'étaient prolongés en quasi droits de regard et de protection à l'égard des Églises d'Orient et de leurs fidèles, la France avait tissé des liens soutenus avec les maronites du mont Liban. Des congrégations religieuses féminines et masculines s'y étaient établies, ainsi qu'à Beyrouth, et bientôt dans d'autres villes, avec leurs écoles.

Sur un plan politique, la France avait été avec les puissances européennes à l'origine du statut spécial de semi-autonomie dont bénéficiait depuis 1864 le mont Liban. Ce statut fut mis en place à la suite des massacres de chrétiens en 1860 dans la montagne libanaise. Paris s'était alors porté au secours des populations locales. Napoléon III, s'appuyant sur une opinion publique et une Assemblée nationale heurtées par les souffrances endurées par les chrétiens, avait dépêché une force navale sous le commandement de l'amiral Beaufort d'Hautpoul pour les secourir. C'était, là, la première « intervention d'humanité », ancêtre des opérations humanitaires inspirées par le « devoir d'ingérence » et autre « responsabilité de protéger ». Forte de siècles de contacts et de relations, faisant valoir sa tradition de protectrice des chrétiens d'Orient, la France entendait désormais participer à la reconfiguration géopolitique qui ne manquerait pas de surgir des évolutions politiques et militaires dans les provinces orientales ottomanes. La Grande-Bretagne reconnaissait que la France avait des intérêts dans ce qu'il était communément convenu d'appeler la Syrie. Les luttes d'influences dans cette région du monde n'étaient pas, on le sait, chose nouvelle. Elles s'inscrivaient dans le cadre de la lancinante

1. Cf. Annie-Lucie Chaigne-Houdin, citée par Gérard D. Khoury, *De la Grande Guerre au Grand Liban 1914-1920*, Geuthner, 2015, p. 100

« question d'Orient » dans laquelle les grandes puissances européennes mêlaient rayonnement national, protection des minorités et intérêts stratégiques. Avec le déclenchement de la guerre, les visées des nations européennes achevèrent de se transformer en politiques d'intervention.

Desseins et cartes : les débuts du Grand Jeu

Les perspectives d'un effondrement de l'Empire ottoman avaient aiguisé les desseins occidentaux. C'est à une série de négociations entreprises par la Grande-Bretagne, parfois coordonnées avec la France, que l'on va alors assister².

La première négociation fut entamée par les Britanniques sous forme d'échanges épistolaires dès 1915 entre le résident britannique au Caire, Sir Henry McMahon, et le chérif de la Mecque, Hussein ibn Ali, du clan des Hachémites, descendant du prophète de l'islam et gardien des lieux saints musulmans. L'objectif de ces négociations était de convaincre le chérif Hussein de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne et de lancer les forces bédouines dont il disposait à l'assaut des forts et positions militaires de l'armée ottomane sur la côte occidentale du Hedjaz et de s'attaquer à la ligne de chemin de fer reliant Médine à Istanbul. En contrepartie de cet engagement, les Britanniques promettaient au chérif Hussein la création d'un royaume arabe qui lui serait confié. Les contours de ce royaume excluaient à l'est la Mésopotamie que les Britanniques se réservaient, ainsi que le littoral syrien et le mont Liban qui devaient revenir à la France.

Conduites par Fayçal, l'un des fils du chérif Hussein, et conseillées par Thomas Edward Lawrence (ou Lawrence d'Arabie), des services de renseignement britanniques, les troupes du chérif Hussein entrèrent dans la bataille le 5 juin 1916. Connue comme la « Grande Révolte arabe », la guerre de guérilla avait pour but de refouler l'armée ottomane vers le nord et de faciliter les manœuvres britanniques dans la même direction, mais à partir de l'Égypte.

En parallèle de ces pourparlers, la France et la Grande-Bretagne avaient entamé des négociations dès la fin 1915, délimité leurs zones

2. Sur toute cette période, cf. James Barr, *A ligne in the Sand. France, Britain and the struggle that shaped the Middle East*, Simon and Schuster, 2011.

territoriales respectives et fixé les lignes de partage comprenant présence et influence. L'accord mis au point entre le diplomate français François Georges-Picot et le représentant de la Grande-Bretagne, Mark Sykes, est conclu le 16 mai 1916. Connu sous le nom de Sykes-Picot, cet accord procède sur le plan juridique d'un échange de lettres entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays : Paul Cambon et Edward Grey. Russes et Italiens sont tenus au courant de ces accords secrets. L'accord Sykes-Picot prévoit d'abord que deux zones d'influence, dites bleue et rouge, seront confiées à la France et à la Grande-Bretagne pour qu'elles y créent des États sous administration directe ou indirecte. Il prévoit aussi deux zones (A et B) où serait édifié le futur État arabe indépendant, avec des conseillers français et anglais. D'ores et déjà, revenait à la France le littoral syro-libanais se prolongeant vers le nord jusqu'à la région d'Antioche et d'Alexandrette et la Cilicie, le mont Liban ainsi qu'un vaste espace intérieur syrien englobant des villes comme Damas, Homs, Hama, Alep et, plus à l'est, Mossoul qui reviendra après d'ultimes tractations franco-anglaises à l'Irak, sous mandat anglais, en 1926. Quant à la zone anglaise, elle recoupait *grosso modo* ce qui sera l'Irak et la Transjordanie puis la Jordanie. En 1916, l'accord Sykes-Picot ne se prononçait pas sur ce qui deviendra la Palestine – Israël. Il se contentait de dessiner sur la carte de l'accord une « zone brune », dite « internationale », regroupant les ports de Haïfa et Saint-Jean d'Acre, sur lesquels les Britanniques avaient des visées, ainsi que Jérusalem.

Enfin, une troisième série de négociations, en parallèle aux deux autres, allait conduire à la fameuse déclaration Balfour, du 2 novembre 1917. Par cette déclaration, faite au nom du gouvernement britannique par son ministre des Affaires étrangères, à un mois de l'entrée à Jérusalem des troupes britanniques victorieuses de l'Empire ottoman, la promesse était faite de favoriser « la création d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine ». C'était là le début d'un processus initié par le mouvement sioniste fondé par Theodor Herzl en 1897 et dont on sait l'objectif ultime, l'établissement de l'État d'Israël, réalisé en 1948.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails de l'application de l'accord Sykes-Picot. Il fallait à l'évidence aménager et coordonner les différents engagements pris avec les différents interlocuteurs. La Conférence de la paix qui se tient à Paris en 1919 verra les parties prenantes venir plaider leur cause auprès de Georges Clemenceau et de David Lloyd George. Les diplomaties britannique et française étaient

soumises à des pressions contradictoires entre lesquelles il fallait arbitrer. Plus particulièrement, la diplomatie britannique se trouvait en position délicate ayant à faire face à la promesse faite au chérif Hussein d'appuyer la constitution d'un État arabe au cœur du Proche-Orient. En définitive, le réalisme des intérêts, celui des deux puissances européennes victorieuses, l'emporta. La Société des nations (SDN) confiera à la France le mandat sur le Liban et la Syrie. La Grande-Bretagne recevra, toujours au titre des mandats prévus par la Charte de la SDN (article 22), la tutelle sur la Palestine, l'Irak et la Transjordanie. L'établissement des mandats dans les provinces orientales de l'Empire ottoman mettait aussi un terme à de vieilles rivalités entre les nations européennes. Le partage du Moyen-Orient voyait la réalisation des objectifs français et britanniques. La Grande-Bretagne, plus particulièrement, voyait son pouvoir se raffermir et s'imposer. De l'Égypte à l'Irak, et de la Méditerranée au golfe Arabo-persique et à l'océan Indien, les Britanniques atteignent leur but : s'assurer le contrôle de la route des Indes. La France, elle, se voyait reconnaître des aspirations et une présence en Syrie, au Liban et dans le Sud-Est anatolien. Le nouvel ordre ainsi instauré triomphe. Mais il n'allait pas de soi. D'ailleurs, dans l'immédiat, il connaîtra des contestations et, par la suite, dans l'entre-deux-guerres, des transformations.

La contestation de l'ordre nouveau

La contestation viendra d'abord de la Turquie nouvelle. Réduite par le traité de Sèvres en 1920 à sa partie occidentale d'Anatolie et, en Europe, à Istanbul, la Turquie vaincue est occupée par les troupes occidentales. Le traité de Sèvres prévoit de plus la création d'un « territoire autonome des Kurdes » ; quant à sa partie arménienne, elle est rattachée à la République indépendante d'Arménie. Le rejet du traité de Sèvres par Mustafa Kemal Atatürk modifiera ces plans. La « Guerre d'indépendance » turque, déclenchée en mai 1919, bouleversera le destin réservé aux Turcs par les puissances victorieuses. Le traité de Lausanne (1923) établira la Turquie dans ses frontières modernes sur la base de territoires reconquis où le nettoyage ethnique le disputait aux transferts de populations. En 1939, la France, qui avait été contrainte de se retirer de la Cilicie au cours de la guerre d'indépendance, concédera à la Turquie le *sandjak* (« district ») d'Alexandrette,

partie du mandat sur la Syrie, dans l'espoir qu'Ankara maintiendrait sa neutralité dans les conflits à venir.

C'est au Proche-Orient arabe, toutefois, que la contestation fut la plus violente et pourrait-on dire la colère la plus durable. Sitôt connu dès 1917, grâce aux Bolcheviks qui, après l'avoir découvert au Kremlin, le rendirent public, l'accord Sykes-Picot fit l'objet d'un rejet violent de la part des Arabes. Fayçal, qui avait été mis en courant par la France et la Grande-Bretagne du projet des mandats, ne put prendre sur lui de les avaliser. Porté par l'élan nationaliste arabe déclenché par la « Grande Révolte », il s'opposa à l'armée française qui avait pris possession en 1920 des territoires revenant au mandat français. En juillet 1920, ses troupes furent défaites aux portes de Damas, à Maysaloun. L'échec de Fayçal face à la France signait le déclin du clan des Hachémites sur lesquels s'était appuyée la Grande-Bretagne. Le chérif Hussein sera évincé en 1924 par le clan des Saoud, encore au pouvoir aujourd'hui dans le royaume qui porte leur nom. Mais, en compensation, Fayçal deviendra roi d'Irak et un autre fils du chérif, Abdallah, roi de Transjordanie. L'Empire britannique restait fidèle à ses alliés et à ses alliances tribales.

Pour autant, la colère arabe restait très grande. Les espoirs qu'avait soulevés Fayçal appelant à la révolte contre la domination turque furent immenses. Elle inaugurerait une nouvelle ère, celle d'un nationalisme de peuples renaissant à eux-mêmes après des siècles de domination. Le roman national arabe s'est nourri de cette trahison des « foules arabes » qui s'étaient ralliées à Fayçal dans un grand élan unitaire et qui se retrouvaient, du fait d'une entente étrangère, cantonnées dans des États issus du partage des intérêts européens. La seule évocation de l'accord, fréquente même aujourd'hui, reste connotée de l'imposition à des peuples d'un destin politique sans les consulter. Le président américain Woodrow Wilson, rejoint sur ce point par le pouvoir issu de la révolution russe, fera sienne cette critique de la « diplomatie secrète ». En outre, indissociable du moment historique de recomposition du Moyen-Orient, la déclaration Balfour s'inscrivait, elle aussi, dans la continuité de l'accord Sykes-Picot et de la zone « brune », dite « internationale », qu'il prévoyait. On peut, dès lors, comprendre pourquoi les coups d'État qui surviendront dans les États arabes devenus interdépendants après la fin de la Seconde Guerre mondiale se seront faits au nom de la référence à une unité, portée au niveau du mythe, « déchirée » par les plans des puissances en début du siècle et qu'il fallait restaurer.

En matière d'opposition, le mouvement islamiste ne sera pas en reste. Il fera une lecture toutefois différente des bouleversements survenus. Pour l'islamisme naissant, ce n'est pas seulement le monde arabe qui fut morcelé, c'est l'univers de l'islam tout entier qui fut bouleversé du fait de l'intrusion européenne et des idées qu'elle véhiculait. Les changements opérés touchaient en fait aux tréfonds de l'âme musulmane. En abolissant le Califat, le 3 mars 1924, la Grande Assemblée nationale turque, aux inspirations modernistes et kémalistes, avait détruit une institution vieille de plus de treize siècles. La réaction viendra très vite. En 1928, naissait la Confrérie des Frères musulmans dont l'objectif était d'œuvrer pour le retour de l'islam par la *charia*, et l'exaltation des institutions, des vertus et des valeurs de l'éducation islamique.

Legs politique et développement historique

L'accord Sykes-Picot fut emblématique des changements politiques du Moyen-Orient. Il est aujourd'hui, encore plus qu'hier, tenu responsable d'une improbable configuration territoriale. Deux États, la Syrie et l'Irak, issus du découpage conçu en 1916, se sont effondrés. Le Liban, qui a connu guerres internes et occupations étrangères de 1975 à 1990, est d'une fragilité extrême. Est-il légitime d'en faire porter la responsabilité à l'accord Sykes-Picot ?

Si les critiques adressées à l'accord et à la manière de le conclure, faite d'ententes secrètes, de partage des intérêts et de promesses contradictoires, sont fondées et furent émises – comme celles du président Wilson – en son temps, la pratique diplomatique dont relève l'accord s'inscrit dans une logique hélas usitée de partage du monde. Lors du congrès de Berlin de 1885, les puissances coloniales s'étaient partagé l'Afrique. Et la seconde moitié du XX^e siècle verra l'entente conclue à Yalta venir fracturer l'Europe en deux zones d'influence.

Si, de fait, la forme qui prévalait de la diplomatie restait celle des ententes et des partages, les missions imparties aux puissances mandataires restaient toutefois la construction des États. Plus particulièrement, la question des minorités de l'Empire ottoman, jadis protégées pour certaines, se posait dans ce contexte à frais nouveaux. Elles ne connurent pas toutes cependant le même sort politique. C'est ainsi que, forts de l'appui de la France, les chrétiens, et plus spécifiquement

les maronites du mont Liban, obtinrent la création d'un « Grand Liban » constitué de la montagne et de ses périphéries. État pluricommunautaire, prolongeant l'expérience de la montagne où les communautés druze et maronite avaient vécu des siècles durant côte à côte, le Liban moderne englobait désormais, en plus grand nombre, des membres des communautés chiite, sunnite, grecque orthodoxe et grecque catholique. Le sort des Assyro-Chaldéens d'Irak fut, lui, douloureux. Massacrés par les troupes ottomanes entre 1915 et 1918, puis par les troupes irakiennes en 1933, ils tenteront en vain d'obtenir au traité de Sèvres la création d'un État. Près d'un demi-million des leurs disparaîtront dans le grand tumulte de la Première Guerre et de l'après-guerre. Leur destin paraît semblable à celui, tragique, des Arméniens victimes d'un indicible génocide, le premier du XX^e siècle³. Enfin, les Kurdes furent les laissés-pour-compte des tractations diplomatiques. Si le traité de Sèvres reconnaissait leurs droits, celui de Lausanne ruina leurs espoirs. Aucun des États sur lesquels ils se retrouvaient n'était disposé à des cessions territoriales pour que puisse être édifié un État pour un peuple de plus de vingt-cinq millions de personnes aujourd'hui.

En matière de gestion du pluralisme, une expérience éphémère de confédération d'États regroupant les confessions religieuses de la Syrie fut tentée par la France. Quatre États virent le jour : à Damas, Alep incluant le *sandjak* d'Alexandrette, dans le *djebel* druze, ainsi qu'un territoire autonome des Alaouites qui deviendra un État des Alaouites par la suite. Ces créations finirent par disparaître en 1936 pour se fondre dans l'État unitaire syrien. Seul le Liban subsista dans son statut de république des minorités associées. Quant au mandat de la Palestine, il déboucha sur une guerre judéo-palestino-arabe à l'issue de laquelle l'État d'Israël fut proclamé et plus d'un million de Palestiniens fuirent leur pays pour constituer une entité transétatique durable : les « réfugiés palestiniens ».

L'entente franco-anglaise de 1916 fut à la source de nombre des turbulences que le Moyen-Orient connut par la suite. Le découpage des frontières, la légitimité des nouveaux pouvoirs et la poursuite d'une politique néocoloniale font partie du legs historique. Plus que cela, cependant, les espoirs déçus d'un nationalisme inchoatif, que

3. Sur ces massacres, cf. Joseph Yacoub, *Qui s'en souviendra ? 1915 : le génocide assyro-chaldéen-syriaque*, Cerf, 2014.

l'historiographie nationale arabe saura exploiter, seront portés à incandescence par les régimes issus des indépendances arabes dont le nassérisme, le baathisme et l'islamisme. Révolte et déception feront le lit des mobilisations subséquentes. Un grand État arabe regroupant l'ensemble des pays arabes sous la houlette d'un prince de la Péninsule aurait-il été viable? Rien n'est moins sûr vu la mosaïque religieuse et la disparité entre les villes du Levant et les réalités bédouines de l'arrière-pays (ou *hinterland*) d'alors. Mais ce ne sont là qu'interrogations rétrospectives...

Vers quel Moyen-Orient ?

En réalité, en subissant le sort commun des découpages que connut notamment l'Afrique aux XIX^e et XX^e siècles, le Moyen-Orient n'échappe pas aux processus connus de colonisation et de décolonisation. Même si certains des enjeux et des représentations attachés au Proche-Orient ont rendu plus sensible à l'opinion publique une question impliquant les chrétiens d'Orient. Aujourd'hui encore, leur sort tragique, partagé avec d'autres populations, interpelle et motive ceux qui croient nécessaire que le pluralisme vive en terre d'Orient.

Toutefois, la désorganisation du Moyen-Orient ne tient pas tant à ses découpages incertains qu'à la faillite de ses États, incapables de construire pour leurs habitants une citoyenneté véritable. L'échec de la construction étatique, la communautarisation des sociétés, une culture politique faite d'autoritarisme et de culte de la personnalité ont fait de l'individu arabe un homme écrasé, enfermé dans une identité carcérale et une prison politique. C'est avec la contestation, connue sous le nom générique de « Printemps arabe », qu'un soulèvement se dessine. Il est, à l'évidence, une protestation contre l'absence de liberté, la censure, la dictature et la gestion ploutocratique des élites et leur corruption. L'encadrement de la protestation souffre de structuration idéologique. C'est l'islam qui s'imposera dès lors comme pourvoyeur de sens dans une dynamique qui s'apparente à celle des révolutions conservatrices. Toutefois, dans les États socialement hétérogènes, l'effondrement des institutions a favorisé l'exacerbation des tensions communautaires en même temps que l'expansion terroriste. Le Yémen et la Syrie ont fait partie de ces pays. L'Irak, envahi en 2003, occupé, livré au jeu des pouvoirs contraires, a vu son armée s'effon-

drer devant la poussée en juin 2014 d'Abou Bakr al-Baghdadi, le « calife » de l'organisation de « l'État islamique en Irak et au Levant » (EIIL ou Daech). En s'ouvrant les chemins vers la Syrie et en plaçant sous son contrôle le territoire à dominante sunnite que Sykes et Georges-Picot avaient, ô surprise, réservé à l'édification d'un État arabe indépendant, al-Baghdadi, s'en souvenant lui aussi, déclarait avoir aboli les frontières issues de l'accord franco-britannique...

Dans le cœur effondré du Moyen-Orient contemporain, entre Syrie et Irak, l'heure est à la redistribution des cartes... de géographie. Face au morcellement ambiant, les plans les plus audacieux tentent des sorties ordonnées du chaos en redessinant les frontières de la région. Serait-ce le retour des États communautaires, à l'instar de l'Irak dont le fédéralisme cache mal l'indépendantisme kurde et la centralité chiite? Ou alors serait-ce le retour vers la solution, non concluante, de la Syrie multi-étatique du mandat français? Alors des États sunnite, alaouite et druze en Syrie? Les frontières ne sont certes ni inamovibles ni sacrées. Elles peuvent être modifiées au gré de l'histoire. Mais, si elles devaient être refaites au Proche-Orient dans la foulée de la disparition des lignes Sykes-Picot, et dans le climat de guerre sunnito-chiite, on imagine aisément la guerre de Cent Ans qui s'ensuivrait pour stabiliser et défendre les démarcations post-Sykes-Picot. Dans une région qui n'a connu que des centralismes d'Empire ou des dictatures unitaires répressives de leurs minorités, une décentralisation politico-administrative serait un moyen terme acceptable. Mais il n'existe aucune expérience de dévolution territoriale pour pouvoir en tirer quelques bonnes pratiques. Pour l'entendement commun proche-oriental, le fédéralisme est une partition qui ne dit pas son nom. Toutefois, ce qui pourrait changer la donne régionale, c'est le fait national kurde qui s'avère avec le temps être un opérateur de reconfiguration régionale.

Courtisés par les puissances occidentales pour qu'ils combattent le terrorisme de l'État islamique, unis dans l'élan nationaliste quoique divisés sur la stratégie et les préséances politiques, les Kurdes seront les premiers bénéficiaires d'un écrasement de l'organisation terroriste. Pourront-ils à plus grande perspective hériter de ces États furtifs, annoncés, jamais consolidés ; commencés, comme à Kurdava et à Mahabad, mais jamais continués⁴. Rien n'est moins sûr. Le territoire

4. En 1927, à Kurdava, fut proclamée en territoire turc une République kurde, écrasée en 1931. À Mahabad, en 1946, une République kurde fut établie en territoire iranien et anéantie moins d'un an après.

auquel aspirent les Kurdes pour leur État est à cheval entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Une expérience d'autonomie territoriale en Syrie pourrait, si elle voyait le jour, relancer des espoirs indépendantistes sur la longue durée.

En réalité, plus qu'une question de frontières, c'est le jeu des nations qu'il faut incriminer dans l'état advenu du Moyen-Orient. Sykes-Picot appartient au passé. Cependant, les règles qui ont sous-tendu sa rédaction et les conduites qui ont présidé à son application sont plus que jamais à l'œuvre. Qu'on en juge : un État occidental, les États-Unis, qui, en intervenant en Irak, déstabilise le pays et la région ; les États-Unis, à nouveau, mais d'autres États, européens, qui viennent en aide à l'opposition syrienne puis la laissent au milieu du gué affronter les soldats du régime, ceux de l'État islamique, et bientôt l'armée russe ; l'animosité des États rigoristes de la péninsule arabique, soutenant en catimini l'État islamique pour en finir avec le pouvoir baathiste syrien, tout en étant solidaires de l'Occident et en adéquation avec le jugement porté sur la nuisance du terrorisme islamique ; un État iranien, proche du régime syrien et rangeant la milice du Hezbollah libanais à ses côtés ; la Turquie soucieuse de contrecarrer, y compris par État islamique interposé, le danger représenté par les Kurdes et qui bombarde ses alliés de l'Occident. Et puis l'engagement russe, de septembre 2015, tournant dans cette guerre pour la Syrie, qui entend dicter à tous les protagonistes – locaux, régionaux et internationaux – les voies d'une sortie de crise qui ménagerait ses intérêts.

Dans ce maelström de violence, demeure la part, très grande, du malheur, de la guerre, de la misère et de l'émigration forcée. Près de 300 000 personnes ont perdu la vie ; d'autres, près de cinq millions, tout abri ; tous, leur dignité d'êtres humains. Il faut espérer que des négociations entre Syriens, dans un environnement allégé de stratégies d'instrumentalisation des peuples, fraient à un peuple otage un avenir délesté du poids trop lourd des hypothèques du passé.

Joseph MAÏLA



Retrouvez le dossier « **International** »
sur www.revue-etudes.com